



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Délibération n° DEL2022_068

OBJET : Affectation définitive des résultats 2021 du budget principal (40000/01) et intégration des résultats des budgets annexes Abattoir (40014/13) et Déchets Ménagers et Assimilés (40002/16) au budget principal

Exposé

La détermination des résultats s'effectue à la clôture de l'exercice, au vu du compte administratif.

L'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise en effet que « l'arrêté des comptes des collectivités locales est constitué par le vote du compte administratif présenté par le maire ou le président après transmission, au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la commune ».

Le compte de gestion du comptable représente les documents de synthèse de la comptabilité générale. Selon les termes de l'article L.2123-31 du CGCT, l'assemblée délibérante l'entend, en débat et l'arrête. Il rend compte par ailleurs de l'exécution du budget, comparé aux autorisations de dépenses et de recettes.

C'est le préalable obligatoire au vote du compte administratif, qui constitue l'arrêté définitif des comptes.

L'arrêt des comptes permet de déterminer, d'une part, le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement et, d'autre part, les restes à réaliser qui seront reportés au budget de l'exercice suivant.

Après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée délibérante peut affecter ce résultat en tout ou partie :

- soit au financement de la section d'investissement ;
- soit au financement de la section de fonctionnement.

Le résultat tel qu'il vient d'être défini doit être affecté en priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report à nouveau débiteur)
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068)
- pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (report à nouveau créditeur) ou en dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

Par délibération n° DEL2022-039 du 5 avril 2022, le conseil communautaire a approuvé la reprise anticipée des résultats du budget principal.

Suite à la production du compte de gestion de Madame le comptable public et à l'approbation du compte administratif 2021, les résultats peuvent désormais être approuvés définitivement.

Les affectations de résultats du budget principal sont différentes de celles votées lors de la reprise anticipée le 5 avril 2022 car elles intègrent les résultats des budgets annexes Abattoir (40014/13) et Déchets Ménagers et Assimilés (40002/16) conformément aux délibérations de clôtures de ces budgets annexes DEL2021-118 et DEL2021-119.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 168 - Contre : 0 - Abstentions : 9) pour :

- **Affecter** les résultats ainsi qu'il suit :

Les affectations de résultats du budget principal sont différentes de celles votées lors de la reprise anticipée le 5 avril 2022 car elles intègrent les résultats des budgets annexes Abattoir (40014/13) et Déchets Ménagers et Assimilés (40002/16) conformément aux délibérations de clôtures de ces budgets annexes DEL2021-118 et DEL2021-119.

- affectation en section d'investissement sur le compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés », le besoin de financement de l'exercice 2021 :

Budget principal : 8 450 893,15 €

- reporter à nouveau sur le compte 002 « résultat de fonctionnement reporté », le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 :

Budget principal : 17 803 153,91 €

Tel que détaillé :

BUDGET PRINCIPAL - Affectation définitive du résultat suite reprise anticipée du 5 avril 2022			
COMPTE ADMINISTRATIF 2021 Voté le : 28 juin 2022		REPRISE ANTICIPEE (pour information) Délibération du : 5 avril 2022 (si le compte administratif n'a pas été voté)	
Résultat de fonctionnement N-1	+	8 610 710,84	Résultat de fonctionnement N-1
A Résultat de l'exercice budget principal précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+	8 275 514,69	A Résultat estimé de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)
			+ 8 275 514,69
Résultat de l'exercice budget annexe 40014/13 Abattoir	+	23 110,86	Résultat de l'exercice budget principal
Résultat de l'exercice budget annexe 40002/16 Déchets ménagers et assimilés	+	312 085,29	+ 8 275 514,69
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif 2020, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+	17 643 336,22	B Résultats antérieurs reportés (par délibération du sur l'affectation du résultat N- 2), précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)
Résultat antérieur reporté budget principal	+	16 966 291,98	+ 16 966 291,98
Résultat antérieur reporté budget annexe 40014/13 Abattoir	-	8 205,59	Résultat antérieur reporté budget principal
Résultat antérieur reporté budget annexe 40002/13 Déchets ménagers et assimilés	+	685 249,83	+ 16 966 291,98
C Résultat à affecter =A+B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+	26 254 047,06	C Résultat à affecter =A+B (hors restes à réaliser)
			+ 25 241 806,67
D Solde d'exécution d'investissement 2021 (précédé de + ou -)			D Solde d'exécution d'investissement 2021 (précédé de + ou -)
Résultat de l'exercice	+	15 622 410,38	Résultat de l'exercice
Résultat de l'exercice budget principal	+	14 434 762,39	+ 14 434 762,39
Résultat de l'exercice budget annexe 40014/13 Abattoirs	+	22 831,49	Résultat de l'exercice budget principal
Résultat de l'exercice budget annexe 40002/16 Déchets ménagers et assimilés	+	1 164 816,50	+ 14 434 762,39
D 001 (besoin de financement)			D 001 (besoin de financement)
R 001 (Excédent d'investissement)	+	15 622 410,38	R 001 (excédent de financement)
E Solde des restes à réaliser d'investissement 2021(4)	-	24 073 303,53	E Solde des restes à réaliser d'investissement 2021(4)
			- 24 073 303,53
Besoin de financement F (=D+E)		8 450 893,15	Besoin de financement F (=D+E)
			9 638 541,14
AFFECTATION = C (=G+H)		26 254 047,06	REPRISE ANTICIPEE = H
			25 241 806,67
1) Affectation en réserves R 1068 en i financement F		8 450 893,15	1) Prévisions d'affectation en réserves R 1068
			G=couverture obligatoire du besoin de financeme
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		17 803 153,91	2) H Report en fonctionnement R 002 (2) (Si C>F, H=C-G)
			15 603 265,53
DEFICIT REPORTE D 002 (5)			DEFICIT REPORTE D 002 (5)

(1) Indiquer l'origine : produits des cessions, subventions, créances, opérations pour le compte de tiers, soit un total de rapprochés de xl de dépenses, soit un déficit de financement de x l.

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14, (Vol.I, Tome II, titre 3, Chapitre 5, §4)

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LE PRESIDENT,

David MARGUERITTE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

28 JUIN 2022

Date d'envoi de la convocation : le 17/06/2022

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 141

Nombre de votants : 176

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Tony JOUANNEAULT

L'an deux mille vingt deux, le mardi 28 juin, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

Etaient présents :

AMIOT André, VIDEGRAIN Arlette suppléante de AMIOT Guy, ANTOINE Joanna, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, LECRES Marie-Joséphine suppléante de BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BLANQUET Jean-Philippe suppléant de BRANTHOMME Nicole, BRIENS Eric, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie (A partir de 19h45), CRESPIN Francis, CROIZER Alain (A partir de 18h39), D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFILS Gérard, DUVAL Karine, LEPETIT Vincent suppléant de FALAIZE Marie-Hélène (A partir de 18h56), FAUCHON Patrick, FAUDEMÉR Christian, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, GANCEL Daniel, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GOSSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMON Myriam, HARDY René, HAYÉ Laurent (Jusqu'à 19h45), HEBERT Karine, HELAOUET Georges, POIGNANT Christine suppléante de HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HURLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUANNEAULT Tony, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, GRATIEN Jacques suppléant de LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE CLECH Philippe, LE GUILLOU Alexandrina, LE PETIT Philippe, LEBRETON Robert, BRISION Fabienne suppléante de LEBRUMAN Pascal, LECHATREUX Jean-René, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LETERRIER Richard, LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, TINCELIN Christiane suppléante de MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, LUCE Pierre suppléant de MIGNOT Henri, MORIN Daniel (A partir de 18h40), COUVREUR Pascale suppléante de MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-

Marie, OLIVIER Stéphane, PARENT Gérard, PECORARO Yvonne, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier, PERROTTE Thomas, PIQUOT Jean-Louis, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, RENARD Nathalie, ROCQUES Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, RONSIN Chantal, SAGET Eddy, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMON François, SIMONIN Philippe, SOINARD Philippe, SOLIER Luc, SOURISSE Claudine (A partir de 19h45) TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VASSAL Emmanuel, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Nicolas, VIVIER Sylvain.

Ont donné procurations :

AMBROIS Anne à SIMONIN Philippe, AMIOT Florence à PERRIER Didier, ARRIVÉ Benoît à CATHERINE Arnaud, BROQUAIRE Guy à SAGET Eddy, COLLAS Hubert à GANCEL Daniel, COUPÉ Stéphanie à BERHAULT Bernard (Jusqu'à 19h45), CROIZER Alain à COQUELIN Jacques (Jusqu'à 18h39), DESTRES Henri à BARBÉ Stéphane, FAGNEN Sébastien à LEJAMTEL Ralph, FIDELIN Benoît à LAMOTTE Jean-François, FRANCOISE Bruno à HEBERT Karine, GASNIER Philippe à GUILLEMETTE Nathalie, GENTILE Catherine à VASSAL Emmanuel, HAYÉ Laurent à LEBLOND Auguste (A partir de 19h45), HEBERT Dominique à CATHERINE Arnaud, HERY Sophie à MARGUERITTE Camille, KRIMI Sonia à PEROTTE Thomas, LE DANOIS Francis à HURLLOT Juliette, LE POITTEVIN Lydie à VASSAL Emmanuel, LEFAIX-VERON Odile à JOZEAU-MARIGNE Muriel, LEFER Denis à MARTIN-MORVAN Véronique, LEJEUNE Pierre-François à TAVARD Agnès, LELONG Gilles à MARTIN Patrice, LEMOIGNE Sophie à HULIN Bertrand, LEMONNIER Thierry à HAMON Myriam, LEPOITTEVIN Gilbert à GRUNEWALD Martine, LERENDU Patrick à MARGUERITTE David, MAHIER Manuela à DIGARD Antoine, MORIN Daniel à LAINE Sylvie (Jusqu'à 18h40), MOUCHEL Jacky à SANSON Odile, PIC Anna à GRUNEWALD Martine, PLAINEAU Nadège à MARTIN Patrice, ROUELLÉ Maurice à BERHAULT Bernard, ROUSSEAU François à MABIRE Edouard, SOURISSE Claudine à LEFRANC Bernard (Jusqu'à 19h45), VARENNE Valérie à HULIN Bertrand.

Absents/Excusés :

AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, BALDACCI Nathalie, BERNARD Christian, BOUSSELMAME Nouredine, BROQUET Patrick, BURNOUF Elisabeth, GODAN Dominique, HUREL Karine, LECHEVALIER Isabelle, LEFAUCONNIER François, LEPLEY Bruno, MAGHE Jean-Michel, TARIN Sandrine, VASSELIN Jean-Paul.